

SCIEZ

QUESTIONNAIRE DU LAC POUR TOUS AUX LISTES CANDIDATES AUX ELECTIONS MUNICIPALES 2020

QUESTIONS D'ORDRE GENERAL :

L'application de la loi sur la « servitude de marchepied » est du ressort de l'état. Jusqu'à présent, les autorités préfectorales ont insuffisamment pris d'initiatives pour défendre cet accès public de droit. Nous avons établi des contacts réguliers avec ces autorités afin de les inciter à être plus actives. Plusieurs dossiers sont en cours et laissent espérer des progrès notables.

La DDT demande en tous cas aux collectivités publiques l'application exemplaire de cette loi ce qui a abouti à des progrès notoires par la suppression de points de blocages publics ou parapublics.

Nous incitons aussi les élus locaux à prendre leur part dans une plus grande ouverture au public du littoral, du fait d'une bonne connaissance des lieux.

Comme nous l'avons déjà fait lors des municipales 2014, nous intervenons donc dans le cadre de ces élections 2020 pour questionner les différents candidats sur la politique qu'ils comptent mettre en œuvre pour le mandat à venir tant au niveau communal qu'au niveau intercommunal.

1. D'où cette première question : êtes-vous prêt au niveau communal comme au niveau intercommunal à vous engager pour une politique volontariste d'ouverture à tous du Littoral (marchepied, accès publics aux rives et accès à l'eau) ?

Réponse de M Jean-Luc BIDAL

Réponse de M Cyril DEMOLIS (liste «Sciez pour Tous »)

Notre liste est bien entendu favorable pour faire appliquer la loi. Nous souhaitons de manière très concrète travailler sur la mobilité, et la mise en œuvre d'un cheminement le long du lac est l'un de nos axes prioritaires. Cela permettrait également de mettre en valeur l'un des atouts de notre territoire, le lac, mais également la faune et la flore qui sont une richesse inestimable.

Réponse de M Bernard HUVENNE (liste « Sciez génération future »)

Comme le mentionne la Loi les rives du Léman doivent être libre d'accès et donc nous ferons appliquer cette disposition

La gestion du Littoral comporte plusieurs aspects : en particulier, l'entretien des rives : la loi prévoit que cet entretien est du ressort du propriétaire riverain ; une modification de la loi de juillet 2019 donne aux collectivités locales la possibilité légale de participer à cet entretien. De façon générale, il nous semble important que plusieurs compétences concernant la gestion du littoral puissent être assurées par les 2 collectivités intercommunales que sont « Thonon aggro » (côté « OUEST ») et la CCPEVA (côté « EST ») qui auraient à charge :

1. Les questions de l'entretien
2. La signalétique des accès au Lac ainsi que la signalétique en bord de Lac informant les promeneurs
3. L'aménagement des passerelles franchissant les différents cours d'eau (la passerelle sur la Dranse ferait l'objet d'un dossier spécifique).
4. La police : ce qui comprendrait la prévention mais aussi l'intervention en cas d'incivilités répétées.

2 Etes-vous prêts au niveau communal à contacter l'ensemble des propriétaires riverains du Lac afin de les inciter au respect de la servitude de marchepied ?

Réponse de M Jean-Luc BIDAL

Réponse de M Cyril DEMOLIS (liste «Sciez pour Tous »)

Oui, nous contacterons chacun d'entre eux pour faire avancer ce dossier rapidement.

Réponse de M Bernard HUVENNE (liste « Sciez génération future »)

Comme le mentionne la Loi les rives du Léman doivent être libre d'accès et donc nous ferons appliquer cette disposition

3. Etes-vous prêts à demander au niveau intercommunal que les questions liées au littoral (voir ci-dessus : entretien, signalétique, passerelles, police) soient gérées au niveau des 2 communautés de communes.

Réponse de M Jean-Luc BIDAL

Réponse de M Cyril DEMOLIS (liste «Sciez pour Tous »)

Il sera en effet nécessaire d'avoir cette discussion au niveau intercommunal. Ce genre de dossier doit être mutualisé car chaque commune ne peut pas fonctionner seule, cette problématique étant commune à l'ensemble des berges du Léman français.

Réponse de M Bernard HUVENNE (liste « Sciez génération future »)

Toujours dans le même esprit, de cette loi, nous ferons valoir notre engagement au sein de Thonon Aggro

L'été passé, « Le Lac Pour Tous » a contribué à l'enquête publique de la révision du SCOT. Nous avons proposé une prescription réglementaire, en nous inspirant de la législation concernant les accès publics au littoral maritime, d'inscrire dans les textes l'obligation de trouver un accès au Littoral au moins tous les 500 mètres.

4 Pouvez-vous porter cette demande au niveau des structures intercommunales habilitées à statuer.

Réponse de M Jean-Luc BIDAL

Réponse de M Cyril DEMOLIS (liste «Sciez pour Tous »)

Cette demande sera évoquée au niveau intercommunal et des pistes de réflexions seront recherchées pour réussir à rendre l'accès au littoral plus facile.

Réponse de M Bernard HUVENNE (liste « Sciez génération future »)

. Nous pensons que nous engagerons sur notre commune des concertations avec les riverains pour faire que l'accès du lac soit possible aussi que possible dans la mesure du raisonnable

5. Pourriez-vous associer et sous quelle forme l'association « Le Lac Pour Tous » à la réflexion et aux décisions dans le sens d'une politique volontariste.

Réponse de M Jean-Luc BIDAL

Réponse de M Cyril DEMOLIS (liste «Sciez pour Tous »)

Notre cœur de projet est la démocratie participative. Nous souhaitons rapidement lancer une démarche d'agenda 2030 et vous pourriez facilement être associés à cela pour apporter vos compétences et connaissances du terrain sur toutes les questions de mobilité et de protection de l'environnement.

Réponse de M Bernard HUVENNE (liste « Sciez génération future »)

Nous sommes bien sur toujours disponible et ouvert pour que le Lac soit accessible

6. En fonction des particularités de votre Commune, quels objectifs pouvez-vous fixer au terme de votre prochain mandat si vous étiez désigné Maire et avec quel échéancier ?

Réponse de M Jean-Luc BIDAL

Réponse de M Cyril DEMOLIS (liste «Sciez pour Tous »)

Nous souhaitons réellement travailler davantage sur la protection et la mise en valeur des paysages et de la biodiversité. Notre commune dispose d'atouts exceptionnels en la matière qui méritent d'être développés. Cela sera essentiel pour continuer à vivre dans un cadre naturel malgré l'obligation de la commune à construire davantage de logements. Nous devons également sensibiliser davantage nos jeunes aux questions de protection de l'environnement et de transition écologique.

Réponse de M Bernard HUVENNE (liste « Sciez génération future »)

Et bien au même titre que la commune d'Anthy qui a fait le nécessaire sur ses rivages à la fois par une signalétique indiquant aux promeneurs leurs droit et obligation, nous en ferons de même à Sciez

7. Etes-vous prêts à mener une politique communale et intercommunale volontariste de protection des paysages et des vues sur le Léman ?

Réponse de M Jean-Luc BIDAL

Réponse de M Cyril DEMOLIS (liste «Sciez pour Tous »)

Sans aucun doute car il s'agit là d'un patrimoine exceptionnel que nous devons continuer à préserver et à faire découvrir.

Réponse de M Bernard HUVENNE (liste « Sciez génération future »)

Evidemment notre environnement n'a pas de prix et n'est pas négociable

8. Etes-vous prêts à mener une politique communale et intercommunale volontariste pour développer les déplacements doux suivant le Littoral ?

Réponse de M Jean-Luc BIDAL

Réponse de M Cyril DEMOLIS (liste «Sciez pour Tous »)

Oui. Nous espérons pouvoir d'ici quelques années faire le tour du Léman à pied ou à vélo le long du littoral.

Réponse de M Bernard HUVENNE (liste « Sciez génération future »)

C'est notre engagement

QUESTIONS D'ORDRE SPECIFIQUE

Le franchissement du Vion :

Pourriez-vous prendre les initiatives nécessaires en vue du rétablissement du franchissement du Vion par la remise en service de l'ancienne passerelle ou d'un nouveau passage à définir.

Réponse de M Jean-Luc BIDAL

Réponse de M Cyril DEMOLIS (liste «Sciez pour Tous »)

Réponse commune aux trois questions : Nous nous engageons, si nous sommes élus, à organiser dans les tous premiers mois une rencontre avec vous afin d'évoquer l'ensemble des problématiques concernant notre commune, et de trouver des solutions concrètes aux problèmes rencontrés. Ensuite, nous prendrons attache avec les différents propriétaires et communes voisines afin de trouver des solutions adaptées et tenant compte des demandes de chacun.

Réponse de M Bernard HUVENNE (liste « Sciez génération future »)

Comme vous le savez, Le Domaine de Coudrée est une propriété privée, nous engagerons un dialogue constructif pour l'amélioration du cheminement du bord des rivières et du littoral

La copropriété de Coudrée :

Pourriez-vous prendre les contacts nécessaires avec la co-propriété de Coudrée pour assurer un meilleur passage en bord de Lac où plusieurs franchissements restent difficiles notamment pour remonter le long du Vion ?

Réponse de M Jean-Luc BIDAL

Réponse de M Cyril DEMOLIS (liste «Sciez pour Tous »)

Voir réponse ci-dessus

Réponse de M Bernard HUVENNE (liste « Sciez génération future »)

Voir réponse ci-dessus

L'accès au Lac à partir du Redon :

Pourriez-vous prendre contact avec le propriétaire de la parcelle le long du Redon côté SCIEZ pour que ce dernier autorise l'accès au Lac à partir du pont par une convention à établir ? Si la réponse du propriétaire est négative, vous engagez-vous à vous concerter avec le maire de MARGENCEL et à faire réaliser une passerelle sur le Redon pour permettre la continuité de la servitude de marchepied entre les deux communes ?

Réponse de M Jean-Luc BIDAL

Réponse de M Cyril DEMOLIS (liste «Sciez pour Tous »)

Voir réponse ci-dessus

Réponse de M Bernard HUVENNE (liste « Sciez génération future »)

Nous serons toujours disponibles pour un dialogue constructif avec les propriétaires du littoral et des rivières ainsi qu'avec les communes environnantes

Le Conseil d'Administration du « LAC POUR TOUS »

Olivier ANTOINE
Jean-Luc CROCHET
Jean-Paul LUGRIN

Luce ARNOLD
Alain GAGNAIRE
Claude MATHIEU

Chantal BONNAZ
Michèle HOTELIER
Sylvie VOIRE